

Revivre



Dispensé de Timbrage

MACON PPDC

Déposé le 4/10/16



Editorial

TOUS ENSEMBLE, TOUS ENSEMBLE !

La situation du pays ne s'est pas améliorée pour tout le monde. Le recul du chômage est fluctuant et reste à un niveau élevé. Il a pour conséquence une montée en flèche de la précarité.

Le vivre ensemble est remis en cause par des appels à la division, à se méfier de son voisin, de l'étranger...

On oublie la Fraternité un des fondements de notre République. On s'écarte de plus en plus de la solidarité nécessaire envers les populations les plus pauvres et les plus fragiles.

Certains vont jusqu'à la stigmatisation ne voyant que des assistés

et des fraudeurs. S'il est nécessaire et indispensable d'assurer la sécurité du pays et de répondre aux



défis écologiques, la lutte contre les inégalités et la pauvreté, qui se sont accrues ces dernières années, doit connaître un nouvel essor.

Les personnes malades et handicapées sont souvent victimes des choix économiques et sociaux. L'accès à l'emploi est de plus en

plus difficile et la participation à la vie sociale et culturelle est freinée par des questions d'accessibilité et des ressources insuffisantes.

La question de la revalorisation des minima sociaux, et en particulier de l'allocation aux adultes handicapés doit être au cœur des prochaines séances électorales.

De même une politique offensive doit être mise en œuvre pour améliorer l'intégration des personnes handicapées dans la société et la prise en charge totale des soins. Il est temps de permettre à toutes et à tous d'exercer une véritable citoyenneté.

Au-delà des mots nous serons attentifs aux propositions concrètes. Nous savons que tout ne pourra pas se faire du jour au lendemain mais le rôle des politiques est d'avoir une vue à long terme et de proposer une perspective. Tout ne peut pas se réduire à la stratégie électorale et au court terme. Cette manière de faire et de voir tue la politique et renforce l'absentéisme.

RESSAISONS - NOUS TOUS ENSEMBLE EN UTILISANT NOTRE BULLETIN DE VOTE EN 2017

François COUTURIER

L'A.M.i a vraiment besoin de vous

ENGAGEZ
VOUS !

Recherche de correspondants

L'A.M.i recherche des
correspondants dans les
régions suivantes :

- Champagne - Alsace-
Lorraine
- Bretagne
- Normandie
- Languedoc Roussillon
- Normandie
- Provence Alpes Cote d'Azur
- DOM -TOM

Renforcez l'A.M.i !

Il y a une déficience de
l'A.M.i sur la côte d'Armor, sur
la côte d'Azur, dans l'Est
(Lorraine & Alsace), en Bre-
tagne, dans les Hauts de
France, en Languedoc Roussil-
lon, en Midi Pyrénées. Qui a
des contacts, qui peut faire
quelque chose dans ces ré-
gions ?

Votre action, si vous le déci-
dez, n'a pas besoin de s'alourdir
de l'intervention du siège natio-
nal dans un premier temps.
Une lettre, un mail, une carte
postale, un coup de téléphone
suffisent pour présenter l'A.M.i
et ses buts, pour évoquer le
journal Revivre et l'envoyer,
pour indiquer l'adresse internet
des sites qui vous représentent,
pour enclencher une corres-
pondance.

A partir d'actions aussi
simples, pourront se créer
d'autres structures comme
celles qui fonctionnent dans le
reste de la France.

URGENT

Bon de souscription Pour faire vivre l'A.M.i

Je fais un don pour soutenir l'A.M.i et j'accepte que mon don soit affecté aux
projets d'action de l'Association nationale de défense des Malades, Invalides
et handicapés.

Mon don est de € et je bénéficie d'une économie d'impôt.

L'A.M.i, créée le 19 août 1936, a été reconnue d'intérêt général. Le verse-
ment de votre don à l'association vous permet de recevoir un reçu fiscal que
vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus. **Chaque don vous fait
bénéficier d'une réduction fiscale de 66 %.**

NOM ou ORGANISATION.....

ADRESSE.....

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « A.M.i » et de l'envoyer à :

Siège national A.M.i - 172 rue de la Chanaye 71000 MACON

Ou par Virement sur crédit municipal **IBAN FR76 1805 0690 8100 0000 0484 130**

avec mention : « Je soutiens l'A.M.i »

J'adhère à l'A.M.i

Tarifs 2016

Adhésion ordinaire : 40 €

Adhésion réduite : 15 € (ressources inférieures
au SMIC)

Adhésion de soutien € et plus

L'abonnement à REvivre pour 4 numéros est à
10 euros à régler avec l'adhésion à 12 euros sans
adhésion.

Nom Prénom

Adresse.....

CP..... Commune.....

Tél..... Courriel.....

**Rappel : Dans toute association, l'adhésion
est obligatoire pour participer aux activités
et aux votes lors des A.G et congrès.**

Journal de l'A.M.i

N° tiré à 1200 exemplaires
CPPAP : 1119g84031
Directeur publication :
F.Couturier

Imprimé par la MACIF

Comité de rédaction :

F.Couturier, E.charron, F. Rondel Prosper
Feschaud, René Magny

Crédit photos : A.M.i et amis

Mise en pages et routage :

bénévoles de l'A.M.i

OUI A L'INSERTION ET A LA SOLIDARITE

Depuis quelques années déjà les CDAPH (commissions pour les droits et l'autonomie des personnes handicapées) freinent des quatre fers pour attribuer l'allocation aux adultes handicapés (AAH) aux personnes ayant un taux d'invalidité entre 50 % et 80 %.

Avant toute décision, une commission doit évaluer si la personne subit une Restriction Substantielle et Durable pour l'Accès à l'Emploi (RSDAE). C'est la raison pour laquelle toute demande d'allocation aux adultes handicapés fait l'objet d'un questionnaire lié à la formation et à l'activité professionnelle du demandeur.

Il existe plusieurs critères pour évaluer cette restriction substantielle et donc permettre de déterminer si la personne peut ou pas avoir accès à l'emploi. Si la commission juge que la personne handicapée peut exercer un emploi, - que cela soit en milieu protégé ou en milieu ordinaire -, elle n'attribuera pas l'allocation aux adultes handicapés mais les renverra vers le droit commun, et le versement du RSA.

Nous voyons de plus en plus de personnes porteuses d'un handicap ou d'une maladie invalidante qui sont éloignées de l'emploi depuis des années et qui manifestement ne peuvent pas retrouver un emploi pour des raisons de santé et de qualification. Ces personnes se voient de plus en plus souvent refuser l'octroi de l'allocation aux adultes handicapés.

L'A.M.i se bat depuis toujours pour une réelle insertion professionnelle avec les moyens nécessaires. Aujourd'hui les services de l'emploi proposent peu de formations qualifiantes de longue durée. Les personnes qui nous contactent et qui viennent nous voir dans nos permanences ont également souvent be-

soin d'une remise à niveau avant d'envisager un nouveau métier. Et aujourd'hui, même Cap Emploi ne place que les personnes dites «plus employables», comme l'on dit dans le jargon des DRH et des employeurs et ne se préoccupe pas de la réinsertion des autres.



L'A.M.i n'est pas pour l'assistance mais pour la solidarité. L'intégration ne se prépare pas et ne se fait pas sans moyens, qu'ils soient humains, financiers et par des formations initiales et continues de qualité. Nous ne jetons pas la pierre aux professionnels des MDPH, de Pôle Emploi ou de Cap Emploi, mais à force de leur demander d'atteindre leurs objectifs de placements, sous peine a minima de remarques pour le moins désagréables, ce sont les personnes qui perdent en qualité d'accompagnement et de suivi. Cela a un effet direct sur les décisions prises.

Dans le cadre de la lutte contre les inégalités, il serait utile et nécessaire de ne pas remettre en cause les minima sociaux, qu'ils soient destinés à un public particulier ou à l'ensemble de la population. Au contraire, il faudrait les augmenter sérieusement car beaucoup d'entre

eux ne dépassent pas le seuil de pauvreté pour la France.

Avoir un emploi est primordial pour tout citoyen. Il permet, comme pour les autres travailleurs, aux personnes handicapées d'acquérir des compétences tout au long d'une vie mais aussi de faire de nouvelles rencontres, de vivre en société.

Lorsque l'accès au travail n'est pas possible, une allocation aux adultes handicapés égale au SMIC permettrait d'avoir une vie sociale et culturelle, d'être un citoyen à part entière.

Il faut aussi se rappeler que la vie n'est malheureusement pas un long fleuve tranquille et que par moment une personne handicapée doit pouvoir avoir des ressources décentes pour envisager une reconversion professionnelle et une vie future qui lui permette d'accéder le plus possible à l'autonomie, y compris financière.

François COUTURIER

Depuis trop longtemps les personnes handicapées doivent se serrer la ceinture



Une demande d'entrevue avec la secrétaire d'état chargée des questions de handicap a été déposée pour lui remettre notre pétition qui a dépassé les 13 000 signatures fin septembre 2016.

Continuez à signer et faire signer ! >>>

<http://www.mesopinions.com/communaute/mon-compte/petition/aah-allocation-adultes-handicapes-egale-smic/18575>

Soutenez les revendications légitimes des personnes handicapées et leur droit à toucher un revenu minimum permettant de subvenir aux besoins de l'existence, et signez la pétition ci-dessous, à destination du Président de la République et du Gouvernement.

PETITION adressée à :
Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, Mme la Ministre de la Santé, contre l'exclusion et des personnes handicapées

Pour une AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) égale au SMIC (SMIC net, soit au moins 1 200 €) par mois au lieu de 807,65 €). Actuellement, les personnes handicapées ayant un taux d'incapacité compris entre 50 % et 79 % ne peuvent avoir occupé un emploi depuis un an pour bénéficier de l'AAH. Nous demandons l'annulation de cette obligation.

Pour la suppression de la prise en compte des revenus du conjoint/concubin/PACsé dans le calcul de l'AAH. L'examen des droits ne doit tenir compte que des revenus du seul allocataire handicapé, ainsi que des personnes à sa charge.

Pour une Allocation aux Vieux Travailleurs salariés (ex Minimum vieillesse) égale au SMIC net.

Je signe et je fais signer

Pétition à retourner à :

A.M.i – 172 rue de la Chanaye 71000 MACON
aminationale@gmail.com

Nos comités



Ile de France

Comité A.M.i 92 et Ile-de-France

Maison des Associations
11, rue Anciennes Mairies
92000 NANTERRE
Tél: 01 47 25 53 12
amiidfet92@free.fr
Vendredi de 14h à 17h
Permanences téléphoniques :
Lundi à vendredi de 14h à 17h
Mobile : 06 19 22 83 31

Comité A.M.i 94

Maison des Associations
2bis, Passage du Moustier
94800 VILLEJUIF
Tél : 06 19 22 83 31
ami.94@free.fr



Rhône-Alpes-Auvergne

Comité A.M.i 69

Maison Berty Albrecht
14, place Jules Grandclément 69100
VILLEURBANNE
Permanences :
mardi - vendredi 14 h 00/17 h 00
04 78 54 78 18 et 06 52 23 35 14
amicd69@gmail.com

Comité A.M.i de Vénissieux

Centre Social R. Vaillant
5, rue Aristide Bruant
69200 VENISSIEUX
04 72 21 50 80
Mardi de 15h à 17h

Comité A.M.i 73

Maison des associations
67, rue St François de Salles
73000 CHAMBERY
amisavoie@gmail.com
06.52.80.42.82

En Gironde

Nouveau CA, nouveau Bureau

L'Assemblée Générale du 28 mai dernier à BRUGES (France) a élu un nouveau Conseil d'Administration (CA) et un nouveau Bureau.

De nouveaux adhérents sont entrés au CA et ont pris d'importantes responsabilités dans le Bureau, apportant jeunesse et dynamisme.

Le nouveau C A se compose de 18 membres, et le Bureau de 11, dont les 3 nouveaux venus.

Sortie du 18 juin à MARQUEZE (Landes)

Ce fut une magnifique journée, ce samedi 18 Juin. Avec peu de moyens, mais avec beaucoup de solidarité et de dévouement, ce sont plus de vingt personnes qui ont répondu à l'appel de l'AMi 33 et de l'Association «Les yeux au bout des doigts». Petits ou grands, en fauteuil ou mal voyants, tous on dit, au retour, leur satisfaction.

Il est cependant regrettable que le bus n'ait pu prendre qu'un seul fauteuil : encore une grosse lacune dans l'accessibilité des transports !



Tous les participants ont exprimé le souhait que de nouvelles sorties soient organisées en 2017, et nous ferons tout notre possible pour y parvenir.

Déjà, nous voilà en pleine préparation pour la sortie neige en mars 2017.



Fête des Associations de PESSAC le 10 septembre

Plus d'une centaine d'associations y participaient, et il y a eu beaucoup de monde, grâce à la distribution de près de 600 tracts et journaux. De nombreuses questions nous ont été posées pour savoir qui nous étions, pour nous demander conseils, et pour connaître les droits des personnes en situation de handicap.



Plusieurs doivent d'ailleurs venir dans nos permanences.

Nous avons profité de notre présence à cette fête pour exprimer notre mécontentement, voire notre colère, et pour interpellier le Maire et plusieurs adjoints sur leur décision de nous supprimer totalement notre subvention.

En Rhône-Alpes

NOUVELLES de VENISSIEUX

Les 14,15 et 16 juillet 2016 a eu lieu le festival **Fêtes escales**. D'une grande richesse artistique avec du rap, de l'électro, de la chanson française et des musiques du monde il y avait de quoi ravir toutes les attentes.

L'A.M.I., partenaire depuis des années pour la formation des bénévoles chargées d'accompagner les personnes à mobilité réduite, tenait un stand d'information et de sensibilisation.

Cela a permis de rencontrer des personnes nouvelles qui dé-



couvraient le monde du handicap et l'action de l'A.M.I. mais aussi de rendre visible à l'association sur la commune de Vénissieux. Nous espérons pouvoir renouveler l'expérience en 2017 et après.

Merci au public fidèle que nous croisons chaque année, merci aux curieux, merci aux

partenaires et bravo aux artistes [Rokia Traore](#) / [Mônica Passos](#) / [La Grande Sophie Officiel](#) / [Les Monstropantes - Electro Brass Band](#) / [The FAT BASTARD Gang Band](#) / [Mazalda - Super Orion - Turbo Clap](#) / [Le Projet Schinéar](#) / [Zoufris Maracas...](#)

La chanteuse Rokia Traore



En Saône et Loire

Transports publics en Mâconnais Val de Saône

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose aux services de transports publics de voyageurs d'être accessibles.

A ce titre, il incombe donc à la CAMVAL (collectivité responsable des transports de l'agglomération du Mâconnais Val de Saône) d'adopter un agenda programmant les travaux de mise en accessibilité sur une période de 3 ans.

Le 26 août, la commission d'accessibilité s'est réunie pour mettre en place l'agenda d'accessibilité de

ladite agglomération avec au programme :

- La présentation du contexte réglementaire, du diagnostic, des principes d'aménagement;
- Une visite sur le terrain (à bord d'un bus) d'une quinzaine d'arrêts



afin de se mettre en situation réelle et de mettre en évidence les points d'arrêts plus complexes à rendre accessibles.

Annie et René représentaient l'A.M.i 71 à cette démarche et ont pu avec les autres représentants associatifs (APF, IMC, AVH, UFC) apporter leur contribution constructive aux élus chargés d'animer cet après-midi et aux techniciens qui seront responsables des travaux.

A noter que l'ensemble des bus urbains TREMA est accessible avec plancher bas et rampe d'accès aux UFR.

Après 5 Printemps du H, la 6^è édition se prépare

Après Gaëlle, Sylvain, Jade, Laurent et Jérémie, une nouvelle volontaire en service civique a été recrutée par le comité AMi 71 pour l'aider à préparer la 6^è édition du Printemps du H en 2017.

Jennifer débutera le 3 octobre avec comme objectifs :

L'A.M.i invite donc tous les volontaires, quels qu'ils soient, à proposer et préparer leur événement. Toutes les initiatives seront considérées avec attention, encouragées, éventuellement aidées : conférences, projections cinéma, expositions, Handicap-café, slam-parties, randonnées Joëlette, animations sportives, flash-mob, repas les yeux bandés, forums sur le réseau...

Que l'imagination de chacun surpasse ce que nous avons connu en Saône et Loire depuis 2012, et en Savoie depuis 2015.!

L'AMi assurera la communication la plus large qui soit. **Copiez, diffusez, parlez-en, suggérez...**

Le journal **Revivre** fera le point tous les trimestres. Le site Internet www.printemps-handicap.org en ouvre la voie.

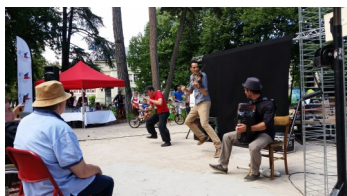


Lors d'un débat à Chambéry

A Chambéry les amis de Savoie ont réussi pour la seconde année leur Printemps du Handicap avec 3 événements ;

- Concours de pétanque
- Tournoi de football
- Débat autisme et bipolarité, travail et handicap

avec l'animation musicale des **Colporteurs de rêve**



Une vidéo est en ligne sur : <https://www.youtube.com/>



Aquitaine

Comité A.M.i 33

Mardi et jeudi de 10h à 16h
Lundi, mercredi, vendredi sur RDV
42, rue P.L Lande
33000 BORDEAUX
Tél: 05 56 31 89 66
asso-ami33@wanadoo.fr

Comité de Pessac

Maison des Associations
Bureau n° 3
Mercredis 9h30 à 12h
Salle municipale de Saïge
Bureau n° 3
33600 PESSAC
Tél: 06 72 91 69 97

Comité de Bègles

Mardis de 14h à 16h
Maison des Associations
7, rue Lucien Lerousseau
33130 BEGLES

Comité de Bruges



Bourgogne Franche-Comté Comité A.M.i 71

172, rue de la Chanaye
71000 MACON
Tél: 03 85 34 34 59



Centre Comité A.M.i 37 & 45

p.feschaud@wanadoo.fr
02 38 66 78 43
Maison des Associations



Correspondants

Henry DEY

14 rue du Pont
09200 MOULIS
Tél: 05 61 04 88 57

Danièle VANSTEENBERGHE

Le Port épique - 6 rue des Bois
93390 CLICHY s/s BOIS

Sport et handicap

Les disciplines

**L'équipe de France
était engagée dans 17
disciplines sur 23**

ATHLETISME, AVIRON, BASKET-FAUTEUIL, BOCCIA, CANOË-KAYAK, CECIFOOT, CYCLISME SUR ROUTE, CYCLISME SUR PISTE, ÉQUITATION, ESCRIME FAUTEUIL, FOOT A 7, GOALBALL, HALTÉROPHILIE, JUDO, NATATION, RUGBY FAUTEUIL, TENNIS FAUTEUIL, TENNIS DE TABLE, TIR A L'ARC, TIR SPORTIF, TRIATHLON, VOILE, VOLLEY ASSIS



Les Jeux Paralympiques représentent l'une des plus grandes manifestations sportives du monde de par son ampleur après les Jeux Olympiques.

Deux nouveaux sports

Rio 2016 accueille deux nouveaux sports : le canoë et le triathlon.



La course en ligne en canoë est un sport récent que la fédération internationale a lancé depuis 2009 afin de rendre la pratique du canoë accessible.



Les jeux dits paralympiques

Comme Raphael Entoven, (philosophe), je pense que ces jeux devraient être plutôt nommés Jeux surhumains.

À l'origine, le nom Les Jeux paralympiques réunissent des athlètes handicapés de tous pays pour des épreuves handisports.



Avec la participation d'athlètes ayant différents handicaps, le terme « paralympique » est aujourd'hui défini comme la réunion de « para », préfixe d'origine grecque signifiant « à côté de » ou « parallèle » et de la terminaison « lympique » des Jeux

Le problème de la surdité aux Jeux paralympiques

Les sourds et malentendants n'ont toujours pas le droit de participer aux Jeux paralympiques. Ceci peut paraître logique, dans la mesure où les personnes faiblement sourdes ont des capacités physiques peu altérées. Par contre, il est difficile de comprendre pourquoi les sourds profonds qui peuvent avoir une altération de l'équilibre ne participent pas.

Déficients intellectuels

Entre 2004 et 2012, les déficients intellectuels ont été exclus des Jeux paralympiques auxquels ils prenaient part depuis 1996, pour des problèmes de classification de handicap et de fausse déficience intellectuelle. Depuis 2012, les déficients intellectuels sont réintégrés dans les compétitions officielles et participent aux Jeux Paralympiques de Londres en athlétisme, natation, et tennis de table.

Après des années de travail « main dans la main » la Fédération française du sport adapté (FFSA), les différentes fédérations nationales et la Fédération internationale des sports pour déficients intellectuels ont pu « établir de nouveaux critères d'éligibilité incomparablement plus solides que par le passé ».

**12^e place et 28 médailles
pour les Français à Rio 2016**

Félicitations à celles et ceux qui nous ont représenté

Bravo et merci aux 28 médaillés

Or / 9 médailles

ATHLÉTISME 400M - T13 **KEITA Nantenin**
ATHLÉTISME féminin 400M - T43/44 **LE FUR Marie-Amélie**
ATHLÉTISME féminin LONG JUMP - T43/44 **LE FUR Marie-Amélie**
ESCRIME EN FAUTEUIL ROULANT ÉPÉE TEAM - CITERNE **Robert IFEBE - Yannick NOBLE Romain**
JUDO -52 KG **MARTINET Sandrine**
TENNIS DE TABLE - **LAMIRAULT Fabien**
TENNIS DE TABLE - CLASSES 1-2 **DUCCAY Jean-François - LAMIRAULT Fabien - MOLLIENS Stéphane**
TENNIS EN FAUTEUIL ROULANT DOUBLES MESSIEURS **PEIFER Nicolas - HOUDET Stéphane**
VOILE **SEGUIN Damien**

Argent / 5 médailles

ATHLÉTISME 800M - T52/53 **FAIRBANK Pierre**
ATHLÉTISME féminin 100M - **FRANCOIS-ELIE Mandy**
DYNAMOPHILIE féminin -73 KG **GHAZOUANI Souhad**
NATATION 50M FREESTYLE - S4 **SMETANINE David**
TENNIS DE TABLE féminin - C 8 **KAMKASOMPHOU Thu**

Bronze / 14 médailles

ATHLÉTISME 1500M - T38 **RADIUS Louis**
ATHLÉTISME 400M - T53 **FAIRBANK Pierre**

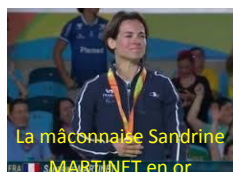
ATHLÉTISME LONG JUMP - T45/46/47 **ASSOUMANI Arnaud**
ATHLÉTISME féminin 200M - T43/44 **LE FUR Marie-Amélie**
AVIRON TA MIXED DOUBLE SCULLS - TAMIX2X **BOUGE Perle - TARDIEU Stéphane**
CANOË SPRINT féminin KL3 **MOREAU Cindy**
CYCLISME SUR ROUTE SUR ROUTE RACE H4 **JEANNOT Joel**
ESCRIME EN FAUTEUIL ROULANT **LEMOINE Ludovic**
TOKATLIAN Damien - VALET Maxime
ESCRIME EN FAUTEUIL ROULANT - CATEGORY B **VALET Maxime**
NATATION féminin 100M - S10 **LORANDI Elodie**



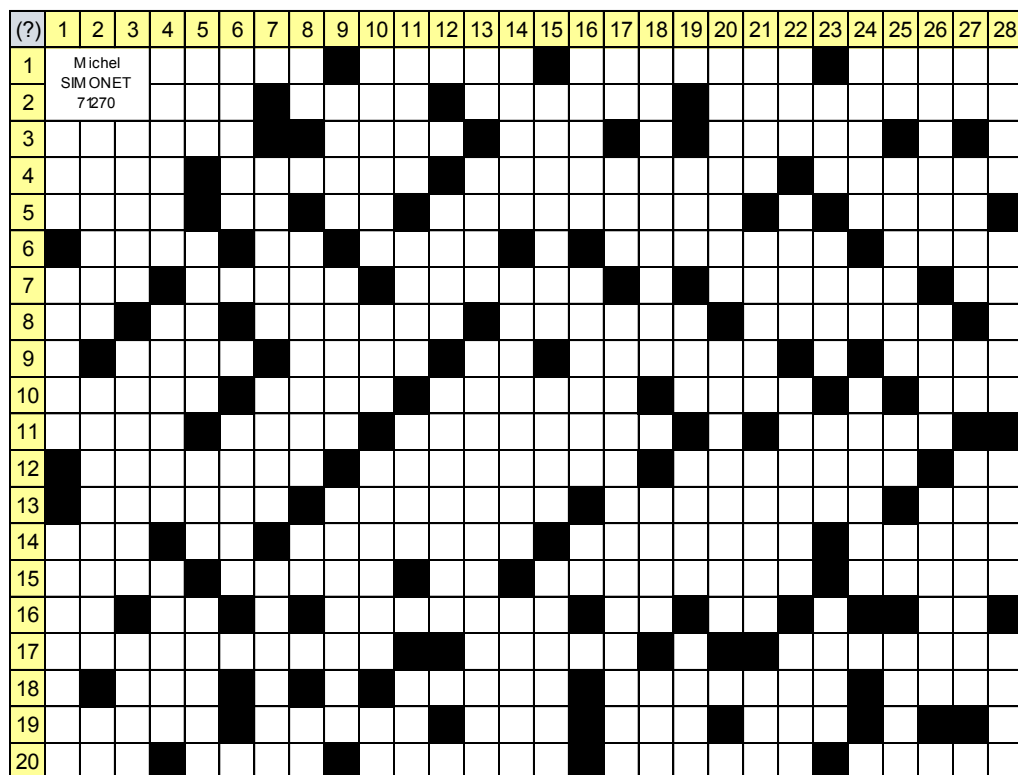
Corentin Le Guen sera à Mâcon au Printemps du Handicap 2017



Fabien LAMIRAULT en or



La mâconnaise Sandrine MARTINET en or



Horizontalement :

1. Pensées libres – rampant – anti grelotte – pièce de jeu 2. Grade de gîte – père célibataire – noble – rendre doux 3. Utiliser – embelli – largeurs de tissu – tranche de jour 4. Jointe – têtes filettées – faibles – stimulé 5. Pied d'escalier – psitt – mot sans voyelle – après avoir recherché – pas malins 6. Presque réussi – eau et cours – lac d'Italie – sans détour – poulies 7. Message en l'air – chuta – serin – de l'est – courte rumeur 8. Prise de tête – à moi – noir de monde – cédés – captifs 9. Destin – abri porcin – queue de carpe – volatile – calme 10. Disgracieux – remplies d'eau – résolu – style vocal – plusieurs 11. Avec lui – ne gagne pas – casuelle – notable arabe 12. Bridera – avancée murale – glacera – dedans 13. Porteuse de bonnet – travail d'aiguille – station – défense des aéronefs 14. 1200 en lettres – pièce de jeu – fait le ménage – ecclésiastique – consterné 15. Avoir comme ça – narine de cétacé – sortie de Paris – automatique – à laver 16. Note – à toi – découragé – cœur de lion – vis – va avec elle 17. Dedans – bon poids – condamné à mort militaire 18. Parleur indiscret – courant – tairais – cité du 14 19. Conduits – pas adulte – retire – refus – Sein par ex. 20. Durée chaude – paradis – lieux de fabrique – entassé pour fermenter – échappe à la captivité

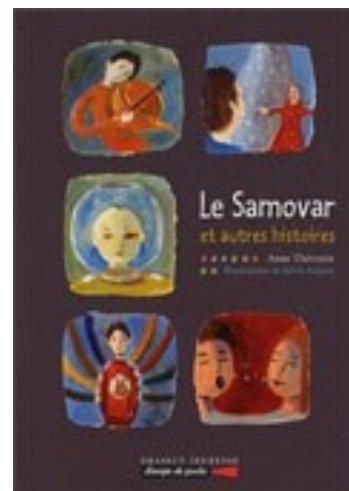
Verticalement :

1. Niveau de maths – genre – acte municipal 2. Démesurée – électeur de l'Est – davantage 3. Eclats spontanés – mutisme – défaut humain 4. Mis par-dessus – exemple – quantité qui réchauffe 5. Chargé de grains – étoiles – stupéfiant – nivelé 6. Remercée par politesse – trace d'effraction 7. Terre labourée – ? poule parfois – intact 8. A lui – dupera – bienvenu – impersonnel 9. Développement soudain – approche – résidus du foyer 10. Stupide – déchiffrés – quartiers de sol – révélé 11. En 89 – époustoufflé – oblige – venues en fin 12. Anar – chambre collective 13. ^ brique de rire – paysan indien – visite d'enquête 14. Aplomb – liaison furtive – quartier de beurre 15. Exécution – entendue – conduites 16. Corde à lancer – incroyables – se porte bien 17. Détiens – pôle – surveillante de menus 18. Membres de corps – retour de voix – atome 19. Parfois solitaire – à elle ou lui – réel – foule 20. Approuves la méthode – porte d'un point à l'autre 21. Sentes – eut le dernier mot – poufferas – forte tête 22. Mandaté – pays – sous-terrain – épié à distance 23. acte de naissance – ^ local enterré – noua – rapace 24. Patrimoine – bouche d'égout – passereau noir 25. Conifère – avec un peu de piquant – à moi – la base – un champion du vélo 26. Frontière – assaisonna – personnage biblique 27. Article défini – titre russe – part de fromage – Richter a la sienne 28. vagabonde – certaines – arrive au monde – préparé pour récolte fruitière

Grille devinette : Tout venant aucun thème. Certains mots, parfois inversés symbolisés en définition par les icônes : (A) ou (<) agrémenteront et corseront votre passion.

A vous de jouer et amusez-vous autant que je me suis amusé.

Coin lecture



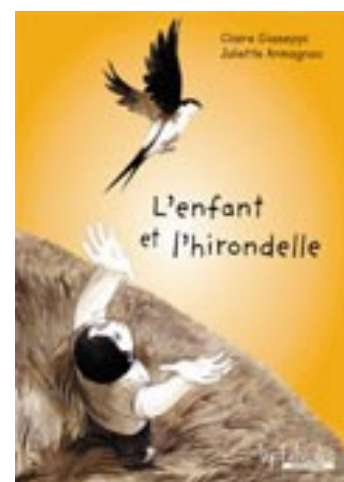
LE SAMOVAR ET AUTRES HISTOIRES

AUTEUR : Anne Thévenin

ILLUSTRATEUR : Sylvie Serprix

Grasset Jeunesse, Lampe de poche - Janvier 2009

Ces nouvelles sont une vraie bonne surprise. Il y a de l'imagination, de la justesse de ton et de la bonne humeur dans les textes d'Anne Thévenin. Nouvelles à partir de 9 ans
Ce livre fait partie de la SÉLECTION de Ricochet



L'ENFANT ET L'HIRONDELLE

AUTEUR : Claire Giuseppe

ILLUSTRATEUR : Juliette Armagnac

Arphilvolis - Mars 2007

Ce court roman invite le lecteur à partager les vacances de Thomas, un jeune garçon de 10 ans qui a déjà bien des soucis : il est trop gros, est rejeté par les enfants de sa classe.
Roman à partir de 8 ans

Ad'AP : Annulation par le Conseil d'Etat du dernier alinéa de l'article 1er de l'arrêté

Suite au recours pour excès de pouvoir formé par l'ADEP, l'ANPIHM, l'APF et le GGIHP, et par décision en date du 6 juillet 2016 (CE, 06/07/2016, n°387876), le Conseil d'Etat a annulé le dernier alinéa de l'article 1^{er} de l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-11-11 du code de la construction et de l'habitation, et de l'article 14 du décret n°2006-555 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public dans un cadre bâti existant et des installations ouvertes au public.

En application de cet arrêté, va-t-il falloir revenir sur les décisions prises jusqu'au 6 juillet 2016, dans le cadre d'une autorisation de travaux (AT) ou d'un AT-Ad'AP ?

Que prévoyait la disposition annulée ?

Le dernier alinéa de l'article 1^{er} de l'arrêté du 8 décembre 2014 stipulait que « Les dispositions des articles 5 à 19 concernant les espaces de manœuvre avec possibilité de demi-tour, les espaces de manœuvre de porte et l'espace d'usage

devant les équipements ne s'appliquent pas (...) dès lors que l'accès au bâtiment ne permet pas à une personne en fauteuil roulant de le franchir. Cette impossibilité d'accès au bâtiment est avérée notamment si l'espace entre le bord de la chaussée et l'entrée de l'établissement présente à la fois une largeur de trottoir inférieure ou égale à 2,8 m, une pente longitudinale de trottoir supérieure ou égale à 5 % et une différence de niveau d'une hauteur supérieure à 17 cm entre l'extérieur et l'intérieur du bâtiment ».

Cette disposition (dite « règle 2,8 m * 17 cm * 5% »), issue du chantier de concertation mené d'octobre 2013 à février 2014, prévoyait ainsi l'exemption de l'obligation de mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP) pour les utilisateurs de fauteuils roulants (UFR), dès lors que l'impossibilité d'accéder au bâtiment était avérée, sans avoir à demander de dérogation.

Le Conseil d'Etat a annulé cet alinéa au motif qu'il prévoyait « une exception que n'autorisaient ni les dispositions législatives (...) ni

les dispositions réglementaires ».

Quelles sont les conséquences de cette annulation ?

Avec [la décision du Conseil d'Etat](#), les AT et AT-Ad'AP qui ont mobilisé la « règle 2,8 m * 17 cm * 5% » ont de fait perdu leur base réglementaire puisque la disposition annulée par le Conseil d'Etat est réputée n'avoir jamais existé.

Les décisions individuelles d'AT ou d'AT-Ad'AP, implicites ou explicites, prises sur la base de la « règle 2,8 m * 17 cm * 5% », sont donc devenues

illégales et doivent être retirées. Pour autant ces décisions sont des actes créateurs de droit.

L'article L 242-1 du code des relations entre le public et l'administration stipule que : « L'administration ne peut abroger ou retirer une décision créatrice de droits de sa propre initiative ou sur la demande d'un tiers que si elle est illégale **et si l'abrogation ou le retrait intervient dans le délai de quatre mois suivant la prise de cette décision** ».

Ainsi, toutes les décisions prises au-delà de quatre mois deviennent définitives (sauf si elles ont été attaquées par un tiers) et ne peuvent

faire l'objet d'un retrait. En revanche, celles prises dans les quatre mois sont illégales et non définitives, et doivent être retirées. Il convient donc que l'autorité compétente informe les gestionnaires ou propriétaires concernés, sous procédure contradictoire, de sa volonté de retirer sa précédente décision prise sur la base de la « règle 2,8 m * 17 cm * 5% » au motif que le Conseil d'Etat a annulé cette disposition, rendant sa décision illégale.

Il convient également dorénavant que les gestionnaires, qui le souhaitent, demandent au préfet de département, une dérogation à la mise en accessibilité pour motif d'impossibilité technique avérée, après démonstration de l'impossibilité d'accès à l'entrée de l'établissement, selon la procédure de dérogation au cas par cas prévue aux articles L. 111-7-3 et R. 111-19-10 du code de la construction et de l'habitation, et qui elle n'est nullement remise en cause par le Conseil d'Etat.

Loi Travail et Handicap : Communiqué du CA de l'AGEFIPH

L'article 43 ter de la loi destiné à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs vise à modifier l'article L. 5214-1 du code du travail portant sur les Organismes de Placement Spécialisés (OPS) dans l'insertion professionnelle des personnes handicapées en élargissant leurs missions au champ du maintien dans l'emploi.

La Présidente de l'AGEFIPH, les organisations, les associations et les personnalités siégeant au Conseil d'Administration, signataires de ce communiqué, regrettent de ne pas avoir été consultées pour discuter de

cet article, alors que ces dispositions impactent directement l'action de l'AGEFIPH et son positionnement.

Nous attirons l'attention des parlementaires et du gouvernement sur les difficultés que pose à ce stade la traduction opérationnelle de cette disposition.

Nous demandons à disposer d'un délai au 1er janvier 2018 pour une mise en œuvre qui soit garante de l'intérêt des entreprises et des personnes handicapées en matière d'accompagnement vers et dans l'emploi.

Ce délai est destiné à :

- éviter une rupture du service

de certains SAMETH actuels ;

- permettre aux OPS de porter leurs nouvelles missions dans des conditions satisfaisantes du point de vue des moyens mobilisés et des compétences à développer pour y parvenir ;
- sécuriser les aspects juridiques liés à l'application de cette disposition ;
- permettre de redéfinir les articulations entre les différents acteurs du champ de l'emploi des personnes handicapées et ainsi accroître la lisibilité et l'efficacité de leur action.

La Présidente Anne Baltazar, accompagnée d'une délégation du Conseil d'administration, sollicite une rencontre de toute urgence.



Vers une société inclusive ?

L'Humour Attitude : Petit Traité de Savoir-Rire en attendant la mort

Une citation pourrait le résumer fondamentalement, elle nous vient de Bernard le Bovier de Fontenelle qui nous dit : « Ne prenez pas la vie trop au sérieux, de toute façon, vous n'en sortirez pas vivant ! » »

A toutes bonnes fins utiles, voici la 4ème de couverture :

« Les deux seules certitudes que nous puissions avoir en ce monde, c'est qu'un jour, nous mêmes, avec ou sans paroles, les pieds sur cette terre et qu'un jour prochain, on nous les mettra en terre, à moins d'être astronaute et d'être dans la lune pour sa fin ! En quelque sorte, nous sommes tous des êtres très terre à terre, ce qui est parfois bien amer à vivre !

Face à ce constat implacable, on peut s'en trouver bien navrés voire même atterrés, ce qui nous conduit dès lors à la case arrivée tout aussitôt ! On peut aussi acter de cette stricte et bien contraignante réalité et se dire, dès lors, que " dans la vie, faut pas s'en faire " et, muni de cette

conviction, prendre les choses de la vie avec philosophie sans nécessairement pratiquer urbi et orbi une " politesse du désespoir " pour la soif de certitude ; on sait fort bien ce que les gens polis...sont !



C'est de cette gélaste* sagesse dont il est question dans ce petit opuscule qui préconise une pétulante et flibustière " Humour Attitude " salubre et patiente en l'attente de l'au-delà, tout en sirotant hédonistement le vin d'ici,

comme le disait ce bon vieux Pierre Dac : " A l'eau de là, je préfère le vin d'ici ! "

Pour le Belge de Cluny, Etienne Moulron (ici à côté de sa « machine à cintrer les bananes »), l'humour est une arme de « reconstruction massive ».



Le P.H.A.R.E** est adossé à la Maison du Rire et de l'Humour sise à Cluny, musée qui est entièrement dédié à ces thèmes sera très heureux et honoré de vous y accueillir !

*Du Grec, GELOS, le Rire

**P.H.A.R.E : Parti de l'Humour Attitude et d'en rire Ensemble

La Maison du Rire et de l'Humour
1, Avenue Pierre le Vénérable
71250 CLUNY

emoulron@wanadoo.fr

En savoir plus sur <http://lephare1.e-monsite.com/pages/l-humour-attitude-petit-traite-de-savoir-rire-en-attendant-la-mort.html#pGm5Dm6yVhmtRjEX.99>

Le Pic du Midi accessible !

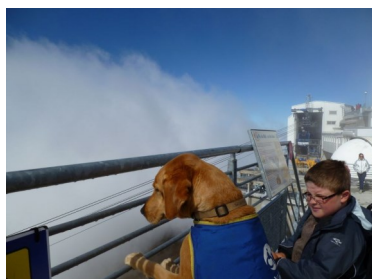
A plus de 2 870 m, le Pic du Midi se livre aux visiteurs en fauteuil ou à mobilité réduite. La chaîne de déplacement depuis l'entrée du téléphérique jusqu'aux terrasses du sommet pyrénéen a été pensée pour rendre cette escapade possible à tous.

La station de La Mongie a prévu un service de transports avec une navette adaptée, qui dépose, sur réservation, les visiteurs à l'entrée du téléphérique, elle-même aménagée pour permettre une utilisation en toute autonomie jusqu'au sommet. Là, 95% des terrasses panoramiques ont été rendus accessibles et sont jalonnés de tables et panneaux explicatifs. L'ensemble des prestations proposées : musées, toilettes, boutique et restaurant d'altitude, sont à la disposition de tous. L'en-

semble du personnel réparti sur le site a été sensibilisé et formé à l'accueil de tous les publics.

Les aménagements se poursuivent avec en projet à venir la signalétique ainsi que la mise en place d'activités et d'expériences interactives.

Pour plus de renseignements, rendez vous sur le [site du Pic du Midi](#)



Arrivée

Dès votre arrivée, voire même depuis un séjour à Lourdes, tout est prévu pour faciliter votre circuit. Cela commence par un service de transport de lignes régulières, avec une navette aménagée (qu'il faudra penser à réserver à l'avance).

Téléphérique

Arrivée à La Mongie et cap sur les étoiles ! L'entrée et la sortie du téléphérique se font à plat y compris lors du changement de cabine en gare du Taoulet. Durant ce merveilleux voyage en altitude, le cabinier s'assure que tout se passe bien.

Au sommet

Puis c'est l'arrivée au sommet où vous attend le parcours, aménagé sur un espace de terrasses pano-

ramiques qui est accessible à 95%. Profitez de l'air pur et vivifiant, observez la nature, découvrez les thèmes importants de la visite grâce aux tables d'interprétation à votre hauteur. L'accès au musée est possible pour tout le monde via un ascenseur conforme aux normes d'accessibilité. Les toilettes aussi sont réglementairement accessibles.

Pause déjeuner

Vous vous installerez aisément dans la salle de restaurant. Et quand viendra l'heure du départ, vous passerez par la boutique pour rapporter un souvenir de votre merveilleux périple au pays des étoiles. N'oubliez pas que tout au long de votre aventure montagnarde, les animateurs ne sont jamais loin si vous avez besoin d'aide.

Parents d'enfants handicapés : de nouvelles conditions pour bénéficier de la retraite anticipée.

Le 1er janvier 2017, la nouvelle carte mobilité inclusion entrera en scène. Les demandes d'obtention pourront se faire directement sur internet.

Elle remplacera les cartes de priorité, d'invalidité et de stationnement. Pour rappel, la mention d'invalidité est attribuée aux personnes ayant un taux d'incapacité d'au moins 80% ou aux personnes bénéficiant d'une pension d'invalidité classée 3e catégorie ; la mention de priorité est attribuée aux personnes ayant un taux d'invalidité inférieur à 80%, mais pour lesquelles la station debout est pénible ; la mention de stationnement est attribuée aux personnes atteintes d'un handicap réduisant sensiblement leur capacité de déplacement à pied. Cette nouvelle carte 3 en 1, de la taille d'une carte de crédit, comprend d'autres évolutions facilitatrices :

- Imprimée par l'Imprimerie Nationale, elle deviendra infalsifiable ;
- Equipée d'un flashcode qui rassemblera tous les droits du bénéficiaire, elle sera unique et infalsifiable ;
- Au lieu des quatre mois actuels, elle sera fabriquée en 48 heures et directement envoyée au domicile du demandeur.

Les anciennes cartes demeureront valables jusqu'à leur date d'expiration. L'attribution de la carte mobilité inclusion pourra être à titre définitif ou pour une durée allant de 1 à 10 ans.

Les personnes bénéficiant de l'APA en GIR 3 et 4 se verront immédiatement attribuer les cartes de priorité et de stationnement, sans nouvelle évaluation de la MDPH.

Les fonctionnaires parents d'un enfant invalide à 80% ou parents de trois enfants peuvent bénéficier du dispositif de retraite anticipée.

Désormais, pour bénéficier de ce dispositif, ils doivent avoir interrompu ou réduit leur activité avant l'âge auquel les enfants cessent d'être à la charge du fonctionnaire*.

Décret n°2016-810 du 16 juin 2016. JO du 18 juin 2016.

Conditions de durée de services

Vous devez avoir accompli au moins 15 ans de services effectifs.

Il n'y a pas d'âge minimum pour demander à partir à la retraite en raison du handicap de l'enfant.

Interruption ou réduction d'activité pour s'occuper de l'enfant

Il faut avoir interrompu ou réduit son activité pour s'occuper de l'enfant.

La pension de retraite peut faire l'objet d'une décote (sauf si vous remplissez les conditions permettant de l'annuler).

Toutefois, pour déterminer le droit au taux plein, il est tenu compte du nombre de trimestres requis pour les fonctionnaires qui atteignent l'âge de 60 ans l'année où vous remplissez les conditions pour bénéficier d'une retraite anticipée.

Exemple : un fonctionnaire né le 1er septembre 1970 remplit les conditions pour partir en retraite anticipée à partir du 1er septembre 2015. Même s'il part en retraite après 2015, sa pension sera calculée par rapport au nombre de trimestres requis pour un fonctionnaire ayant eu 60 ans en 2015, soit 166 trimestres.

*Au sens du Code de la sécurité sociale, on entend par enfant à charge : tout enfant jusqu'à la fin de l'obligation scolaire ou jusqu'à l'âge de 20 ans sous réserve que sa rémunération éventuelle n'excède pas 55 % du SMIC mensuel.

Brigitte Thorin, nouvelle déléguée ministérielle à l'accessibilité

« Le 1er juillet dernier, j'ai été nommée Déléguée ministérielle à l'accessibilité.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a fait de l'accessibilité une condition de l'égalité des chances et de la participation de tous à la vie de la Cité traduisant ainsi l'évolution des mentalités et le changement du regard de la société sur le handicap. Par personnes handicapées, il convient d'inclure tous les types de handicap : auditif, mental, moteur, psychique, visuel, les polyhandicaps et les handicaps évolutifs.

Etre en mesure de proposer une meilleure qualité de vie pour chacun de nos concitoyens, voilà le challenge proposé par le législateur lorsqu'il a adopté la loi du 11 février 2005. La France a retenu, dans le respect de ses engagements internationaux, ces principes et veille à les mettre en œuvre. Pour atteindre cet objectif ambitieux, un cadre, parfois ressenti comme contraignant mais porteur de ces évolutions au bénéfice de tous, a été élaboré. Puis, il a fallu donner du

temps au temps et inventer de nouveaux dispositifs pragmatiques et ambitieux pour maintenir la dynamique quand cela s'est avéré nécessaire.



Près de 40 % de la population rencontre au moins une difficulté dans son cadre de vie quotidien. Et c'est pour ceci que faire évoluer nos villes, nos transports, les commerces, les logements, les lieux de travail, les lieux de loisirs... est une ardente obligation.

Un travail remarquable a été réalisé depuis 2005. Le sillon est tracé, les semailles sont en cours mais les moissons restent encore à venir.

Voilà pourquoi j'ai choisi cette fonction après une carrière riche en expériences techniques dans un premier temps et au service des ressources humaines dans un deuxième temps. Je me réjouis de participer à cette aventure avec l'ensemble des services de l'État, les associations, les élus, les entreprises et les acteurs de la société civile.

M'inscrivant dans la continuité des travaux de mes prédécesseur(e)s dont je tiens à saluer l'action, et plus particulièrement celle de Marie PROST-COLETTA qui a conduit le chantier de concertation de l'hiver 2013-2014 et porté le déploiement du dispositif Ad'AP, je mettrai tout en œuvre pour que l'accessibilité demeure au cœur des politiques publiques avec vous, pour chacun d'entre nous. »

Brigitte THORIN

À 80 ans, l'A.M.i se souvient



Le bureau national de l'A.M.i (en 1936 UNTC) étudie un projet de mise en place d'un "Lieu de mémoire" au siège de son association à Mâcon, dans la continuité de ce que nous avons engagé depuis 2008, et ce avec les conseils et le soutien de différents acteurs dans ce domaine (Instituts d'Histoire Sociale, Conservatoire Nationale des Archives de l'Histoire de l'Education Spécialisée (CNAHES) et de l'action sociale (CNAHES), archives départementales).

La première phase consiste à préparer le transfert de pièces officielles aux archives du CNAHES, et éventuellement dans les archives départementales où existent ou ont existé nos plus importants comités (Gironde, Isère, Rhône, Saône et Loire, Savoie, Vosges, Yonne, Ile de France).

En un second temps, les bénévoles s'emploieront à mettre en place une exposition permanente après avoir trié, classé, réparé ... les milliers de documents stockés au siège et dans les comités.

Les journaux Revivre de 1937 à 1950 ont été scannés et enregistrés avec le concours de Florence DURET, étudiante en master 2 d'histoire contemporaine à Grenoble, dans le cadre d'une thèse sur la vie des tuberculeux en sanatoriums. Ce journal avec tous ses numéros sont lisibles au siège national à Mâcon et à la BNF (Bibliothèque Nationale de France à Paris).

LA BONNE SOLUTION :

(?)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
1	MICHEL 7270			R	E	V	E	S		A	S	P	I	C		L	A	I	N	A	G	E		B	I	L	L	E
2	S	E	R	V	I	R			O	R	N	E		L	E	S		D	H	E	U	R	E		M			
4	U	N	I	E		E	C	R	O	U	S		P	O	U	S	S	I	V	E	S		I	N	C	I	T	E
5	P	O	R	T		E	H		M	T		R	E	T	R	O	U	V	E	R		E		S	O	T	S	
6	R	E	U	S		A	A		I	S	E	O		T		D	I	R	E	C	T	E		R	E	A	S	
7	S	M	S		T	O	M	B	A		C	A	N	A	R	I	D		S	L	A	V	E	S		R	U	
8	T	E		M	A		P	U	B	L	I	C		V	E	N	D	U	S		O	T	A	G	E	S		R
9	Y		S	O	R	T		S	O	U	E		P	E		O	I	S	E	A	U		C		S	A	G	E
10	L	A	I	D	S		M	E	R	S		D	E	N	O	U	E		S	C	A	T		M		L	E	S
11	E	L	L	E		P	E	R	D		F	O	R	T	U	I	T	E		H		U	L	E	M	A		
12	S	E	L	L	E	R	A		M	A	R	Q	U	I	S		E	V	E	R	N	I	R	A		E	N	
13	A	N	E	S	S	E		C	O	U	T	U	R	E		T	E	R	M	I	N	A	L		D	C	A	
14	M	C	C		D	E		N	E	T	T	O	I	E		V	I	C	A	I	R	E		E	B	A	H	I
15	A	I	E	S		E	V	E	N	T		I	S		M	A	C	H	I	N	A	L		S	A	L	E	S
16	R	E	T	A		I		D	E	P	R	I	M	E		J	O	E	S		B		I	L				
17	I	N	T	E	R	I	E	U	R	S		T	O	N	N	E		G		F	U	S	I	L	L	E		
18	A		A	R	A		R	E		U	S	I	T	E			N	I	E	R	A	I	S		C	A	E	N
19	G	E	R	E	S		G	O	S	S	E		O	T	E		N	O	N		I	L	E		K			T
20	E	T	E		E	D	E	N		U	S	I	N	E	S		E	N	S		L	E		E	X	I	L	E



Appel

L'A.M.i, Association nationale pour la défense des Malades, Invalides et handicapés, dispose d'un fonds documentaire unique - des centaines de textes, plus de 3000 photos - qui constitue la mémoire d'un siècle de lutte au service de la cause des malades, invalides, tuberculeux, handicapés, exclus sociaux, gueules cassées, pauvres, vieux...

Par le présent document, l'A.M.i lance un appel aux adhérents de longue date, aux établissements (anciens sanatoriums) qui auraient des documents, illustrations, photos à mettre à disposition de l'A.M.i.

Appelez ou laissez un message au **07 68 03 25 69** ou sur **aminationale@gmail.com**



5^e Congrès National (7-8 Juillet 1945) - Un groupe de congressistes

ÉPARGNE

A close-up portrait of a young girl with Down syndrome, identified as Léa. She has light brown hair with bangs and is smiling warmly at the camera. The background is a soft, out-of-focus grey. In the bottom left corner, there is a green vertical bar and the text 'Léa, CARACTÈRE ÉMOTIF' in white and green.

Solimut
 **utuelle**
 de France

Solimur/Mutuelle de France - Siège administratif CS 31 401 - 137 05 Aubagne, Siège social 47 rue Maurice Flamin 69 003 Lyon. Entité soumise aux dispositions du Livre I du Code de la mutualité et au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 61 Rue Taitbout, 75436 Paris cedex 08). SIREN 383 143 617. La Mutuelle adhérente à Solimur/Mutuelles de France, Union Mutualiste de Groupe, se regroupe avec le code de la mutualité, SIREN 539 793 085.

0 800 13 2000 Service & appels gratuits

nouvelle formule

Donnez votre avis !

aminationale@gmail.com



**Abonnez-vous
à REvivre**

aminationale@gmail.com



MULTIASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE 1, rue de la République, 92000 Nanterre Cedex. Téléphone 01 1 47 38 00 00. Fax 01 1 47 38 00 01. E-mail info@mcif.fr